

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DU

PAYS FOYEN

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

du 01/10/2020 au 31/12/2020

**Délibérations
du Conseil Communautaire et du Bureau**

*

Arrêtés du Président

*

Décisions du Président

Pineuilh, le 23 septembre 2020



A l'attention des membres du Conseil de Communauté

Convocation

Cher (e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à une réunion du Conseil Communautaire qui se tiendra le :

Jeudi 1^{er} octobre 2020 à 18h30
Salle des Fêtes de Pellegrue

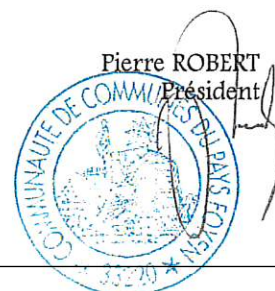
Ordre du jour :

- Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres
- Désignation des membres de la Commission d'Accessibilité Intercommunale
- Désignation des délégués au CISPD (Centre Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)
- Désignation des membres au Conseil d'Exploitation de l'office de tourisme
- Désignation des délégués au CRP (Comité Responsable du Plan) dans le cadre du PDALHPD
- Désignation des délégués à la commission locale du site patrimoniale remarquable
- Création et désignation des membres des différentes commissions internes
- Désignation des délégués au Centre de Santé
- Désignation d'un référent élu à l'Atelier 104
- Institution du droit de préemption urbain
- Budgets supplémentaires des budgets annexes
- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif
- Approbation du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPGCE) 2020-2030 sur le territoire du Syndicat Mixte du Dropt Aval
- Désignation d'un représentant au collège de Pellegrue
- Formation des élus
- Décision modificative n°2 CDC
- Admissions en non valeur (CDC / AC / SPANC)
- Désignation des délégués suppléants au PETR du Grand Libournais
- Demandes de subventions DSIL : Dossier Territoire d'Energie et dossier Eau et Assainissement Collectif
- Questions diverses :

Comptant sur votre présence, veuillez recevoir, Cher (e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

paysfoyen.fr

Communauté de Communes du Pays Foyen 2 Avenue Georges Clemenceau - 33220 Pineuilh
Tel : 05 57 46 20 53 - Fax : 05 57 46 39 53 mail : contact@paysfoyen.fr



Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20210222-RECUEILACTES-AU
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

I Objet : Election des membres de la commission d'appel d'offres (CAO) (20-118) :

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité décide de créer une commission pour les appels d'offres à titre permanent, pour la durée du mandat et de proclamer les conseils communautaires suivants élus membres de la commission d'appel d'offres :

- Membres titulaires : Monsieur Didier Teyssandier, Monsieur Jacques Reix, Madame Yolande Lachaize, Monsieur José Bluteau, Madame Isabelle Pillon
- Membres suppléants : Monsieur Bernard Delage, Madame Nicole Cahuc, Madame Nadine Pailhet, Monsieur Patrick Baia, Monsieur Gilbert Sautreau

II Objet : Désignation des membres de la commission d'accessibilité intercommunale (20-119) Annulé et remplacé :

Monsieur le Président fait appel à candidature :

Mairie d'origine	Titulaires
Auriolles	Jacques Bouleau
Caplong	Magali Vérité
Eynesse	Vincent Bivezac
La Roquille	David Ulmann
Landerrouat	Stéphane Amate
Les Lèves et Thoumeyragues	Jean-Michel Basset
Ligueux	Alain Albucher
Listrac de Durèze	Jean-Marie BAEZA
Margueron	Patrick Festal
Massugas	Yolande Lachaize
Pellegrue	José Bluteau
Pineuilh	Didier Teyssandier
Port Ste Foy et Ponchapt	Jacques Reix
Riocaud	Marie-Hélène Desrozier
St André et Appelles	Sabine Bill
St Avit de Soullège	Anne Scotto Di Vettimo
St Avit St Nazaire	Pas de représentant
St Philippe du Seignal	Catherine Colle
St Quentin de Caplong	Jean-Pierre Roubineau
Ste Foy la Grande	Michèle Louart

Sur proposition unanime du Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité désigne les membres de la commission d'accessibilité intercommunale comme défini ci-dessus.

III Objet : Désignation des délégués au CSPE (20-120)

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20210222-RECUEILACTES-AU
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité élit les délégués suivants :

Mairie d'origine	Délégués
AURIOLLES	Jacques Bouleau
CAPLONG	Pierre Lebourhis
EYNESSE	Ghislain Lafage
LANDERROUAT	Diana Conord
LIGUEUX	Patrick Rebeyrolle
LISTRAC-DE-DUREZE	Sébastien Desplas
PINEUILH	Fabrice Talochino / Sylvie Benedetti / Jean-Claude Dubreuilh / Sandrine Chadourne / Christiane Vincenzi / Marie-Claude Peruffo / Mireille Grossias
PORT-SAINTE-FOY-ET-PONCHAPT	Gilbert Sautreau / Jacques Reix
RIOCAUD	Didier Borderie
SAINT-ANDRE-ET-APPELLES	Joël Macon
SAINT-AVIT-DE-SOULEGE	Frédéric Lafage / Patrick Hospital
SAINT-AVIT-SAINT-NAZAIRE	Alain Lial
SAINTE-FOY-LA-GRANDE	Christelle Guionie / Brigitte Toulouse / Nadia Delineau / François Mas / Philippe Nouvel
SAINT-PHILIPPE-DU-SEIGNAL	Jean-Claude Vacher
SAINT-QUENTIN-DE-CAPLONG	Jean-Pierre Roubineau / Josette Lamarque

IV Objet : Désignation des membres du conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme (20-121) :

Sur proposition unanime du Bureau et après en avoir délibéré Le Conseil de Communauté à l'unanimité désigne :

En qualité de délégués titulaires collège élus :

Monsieur Jean-Michel BASSET, Monsieur Eric FRECHOU, Madame Patricia CELESTE, Madame Marie-José GUYOT, Monsieur Patrick FESTAL, Monsieur Jean-Marie BAEZA, Madame Diana CONORD, Madame Yolande LACHAIZE, Monsieur Pierre ROBERT, Monsieur Marc SAHRAOUI, Madame Isabelle PILLON, Monsieur Jean-Paul PAILHET, Monsieur Jean-Pierre ROUBINEAU, Monsieur Jean LESSEIGNE (suppléant), Madame Marie-Hélène DESROZIER (suppléante), Madame Magali VERITE (suppléante)

En qualité de socioprofessionnels titulaires :

Madame Cathy PRIOLEAU, Madame Ghislaine AURORA, Monsieur Alice DEMONCHAUX, Monsieur Jean-Claude SELLIER, Madame Catherine HECQUET, Monsieur Didier ROUSSEL, Madame Marie-Hélène FOUSSAC, Madame Sophie BELLES, Monsieur Franck ALTRUIE, Madame Patricia TYLER, Madame Sandrine AUCHER, Madame Isabelle DUBOIS, Madame Christelle RIOTTE (suppléante), Madame Véronique BLANCHARD (suppléante), Monsieur Abdelkader JARDINI (suppléant), Monsieur Yvon PIGNIER (suppléant), Madame Blandine COMTE (suppléante), Madame Caroline HOSPITAL (suppléant)

V Objet : Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Comité Responsable du Plan (CRP) de la Communauté de Communes de l'HPD (20-122) :

033-243301371-20210222-RECUEILACTES-AU
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité désigne Monsieur Pierre ROBERT, en tant que délégué titulaire et Monsieur Jean LESSEIGNE, en tant que délégué suppléant au Comité Responsable du Plan (CRP) dans le cadre du PDALHPD. Le Conseil Communautaire notifie la présente délibération à la Préfecture de la Gironde.

VI Objet : Désignation des membres de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de Sainte-Foy-La-Grande (20-123 Annule et remplace)

Après avis favorable de Monsieur le Sous-Préfet en date du 12 décembre 2017 concernant les représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine et les personnes qualifiées définis comme ci-dessous :

Composition de la commission :

Les membres de droit :

M. le Président de la Communauté de Communes du Pays Foyen Pierre ROBERT ou son représentant

Mme le Maire Christelle Guionie ou son représentant

M. le Sous-préfet ou son représentant

Le Directeur Régional des Affaires Culturelles ou son représentant

M. l'Architecte des Bâtiments de France Gerhard SCHELLER

Le collège des représentant d'associations

M. Louis MIGNON Société d'histoire et du Protestantisme en Pays Foyen, possibilité de désigner un suppléant

M. Stéphane SCHURDI-LEVRAUD, Architecte conseil du CAUE, possibilité de désigner un suppléant

Possibilité de rajouter des représentants d'association ou commerçants

Le collège des personnalités qualifiées

Mme Sylvie FAREVEL, MCF Histoire et archéologie médiévales possibilité de désigner un suppléant

Marie Laure BOURGEOIS, Architecte possibilité de désigner un suppléant

Possibilité de rajouter des représentants de personnalités qualifiés (architecte, représentant commission accessibilité etc...)

Il convient de désigner un titulaire et un suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité désigne pour la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable, M. Marc SAHRAOUI, Délégué titulaire et M. Philippe NOUVEL, Délégué suppléant. Le Conseil Communautaire réinstalle la commission locale du site patrimonial remarquable ainsi définie et valide le règlement intérieur. Le Conseil Communautaire notifie la présente délibération à la Préfecture de la Gironde et habilite Monsieur le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

VII Objet : création des commissions thématiques intercommunales (20-124) :

Monsieur le Président propose de créer plusieurs commissions thématiques intercommunales :

- Commission Urbanisme/Habitat
- Commission Finances
- Commission Développement économique
- Commission Environnement et GEMAPI
- Commission Travaux/Accessibilité et Développement durable
- Commission Communication et Numérique

Accuse de réception en préfecture

0333301371-20210222-RECUEILACTES-AU

Date de télétransmission : 22/02/2021

Date de réception préfecture : 22/02/2021

- Commission Enfance Jeunesse et Petite Enfance
- Commission Projet de Territoire
- Commission Culture
- Commission Sport
- Commission Eau et Assainissement
- Commission Service à la population

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité approuve la création des commissions susmentionnées

VIII Objet : désignation des membres de la commission Urbanisme/Habitat (20-125) :

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité approuve la désignation des conseillers municipaux et communautaires suivants au sein de la commission Urbanisme/Habitat :

Auriolles : Alain PROUILLAC
Caplong : Pierre LEBOURHIS
La Roquille : David ULMANN
Landerrouat : Diana CONORD / Sophie MEYNAUD
Ligueux : Isabelle PILLON / Patrick REBEYROLLE
Pineuilh : Bernard DELAGE / Jean ROY / Christiane VINCENZI / Françoise DEYCARD / Mireille GROSSIAS
Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt : Pascale PENISSON
Riocard : David CASAGRANDE
Saint-André-et-Appelles : Annie BRACONNIER6VIRRIION / Nelly BOUDY
Saint-Avit-de-Soulège : Jean-Paul PAILHET / Erwann MARBOUTY
Saint-Avit-Saint-Nazaire : Laurent FRITSCH
Sainte-Foy-la-Grande : Serge ARGELES / Benachir CHOUIT / Gilles GINOX / Michèle LOUART / Bruno BELTRAMI
Saint-Philippe-du-Seignal : Joël DUFOURCET
Saint-Quentin-de-Caplong : Francis CAVART / Christiane CHARRUT

IX Objet : désignation des membres de la commission Finances (20-126) :

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité approuve la désignation des conseillers municipaux et communautaires suivants au sein de la commission finances :

Auriolles : Marie-José GUYOT
Caplong : Magali VERITE
Eynesse : Gérard BACKHAUSS
La Roquille : David ULMANN
Landerrouat : Diana CONORD / Sophie MEYNAUD
Ligueux : Isabelle PILLON / Patrick REBEYROLLE / Jean-Jacques REBEYROLLE
Massugas : Yolande LACHAIZE
Pineuilh : Sandrine CHADOURNE / Carole SICAUD / Fabrice TALOCHINO / Christophe CHALARD / Miguel GARCIA
Riocard : Marie-Hélène DESROZIER
Saint-André-et-Appelles : Joël MACON
Saint-Avit-de-Soulège : Patrick HOSPITAL / Frédéric LAFAGE
Sainte-Foy-la-Grande : Lucette MARTI
Saint-Philippe-du-Seignal : Jean-Claude SACHIER
Saint-Quentin-de-Caplong : Jean-Pierre ROUBINIAU

Annexe 4
 033-243301371-20210222-RECUEILACTES-AU
 Date de télétransmission : 22/02/2021
 Date de réception préfecture : 22/02/2021

X Objet : désignation des membres de la commission développement économique (20-127) :

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité approuve la désignation des conseillers municipaux et communautaires suivants au sein de la commission développement économique :

Auriolles : Blandine COMTE
Caplong : Magali VERITE
Ligueux : Isabelle PILLON
Massugas : Yolande LACHAIZE
Pineuilh : Sandrine CHADOURNE / Françoise BENOIT DOUCET / Patricia PUYJALINET / Miguel GARCIA
Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt : Gilbert SAUTREAU
Riocaud : Sébastien GARREAU
Saint-André-et-Appelles : Brigitte FELTRIN
Saint-Avit-de-Soulège : Frédéric NAUD / Patrick HOSPITAL
Sainte-Foy-la-Grande : Marc SAHRAOUI / Bruno BELTRAMI
Saint-Philippe-du-Seignal : Joël DUFOURCET
Saint-Quentin-de-Caplong : Thierry MEYZE / Francis CAVART

XI Objet : désignation des membres de la commission environnement et GEMAPI (20-128) :

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité approuve la désignation des conseillers municipaux et communautaires suivants au sein de la commission environnement et GEMAPI :

Auriolles : Marie-José GUYOT
Caplong : Pierre DELAPOYADE
Eynesse : Alain GORIOT / Ghislain LAFAGE / Emil FAURE
Landerrouat : Patrice CLAUZADE / Nicolas CHAMBON / Stéphane AMATE
Ligueux : Isabelle PILLON / Jean-Jacques REBEYROLLE
Pineuilh : Bernard DELAGE / Jean ROY / Thierry ROSEAU / Didier TEYSSANDIER
Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt : Thierry LUTZ
Riocaud : Patrick GUERY
Saint-André-et-Appelles : Thierry VERRAL
Saint-Avit-de-Soulège : Jean-Paul PAILHET / Patrick HOSPITAL / Erwann MARBOUTY
Sainte-Foy-la-Grande : Brigitte TOULOUSE
Saint-Philippe-du-Seignal : Martine BERTOUMESQUE
Saint-Quentin-de-Caplong : Francis CAVART / Christiane CHARRUT

XII Objet : Désignation des membres de la commission travaux – accessibilité et développement durable (20-129) :

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité approuve la désignation des conseillers municipaux et communautaires suivants au sein de la commission travaux – accessibilité et développement durable :

Auriolles : Jean-Luc DUPOUY

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20210222-RECUEILACTES-AU
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

Caplong : Pierre DELAPOYADE / Michel BLAUDEZ
Eynesse : Eric CHEVALIER
Ligueux : Philippe BRAGEOT / Stéphane CHARRIERE
Pineuilh : Jean-Claude DUBREUIL / Christiane VINCENZI / Françoise DEYCARD / Thierry ROSEAU / Jean ROY / Bernard DELAGE / Didier TEYSSANDIER
Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt : Gaëlle MALINOWSKI
Riocaud : Pascaline PECHAUD BAUR
Saint-André-et-Appelles : Sébastien MARGONTIER
Saint-Avit-de-Soulège : Patrick HOSPITAL / Erwann MARBOUTY
Sainte-Foy-la-Grande : Serge ARGELES / Gilles GINOUX / Michèle LOUART
Saint-Philippe-du-Seignal : Catherine COLLE
Saint-Quentin-de-Caplong : Joseffe LAMARQUE / Muriel DELLIS

XIII Objet : désignation des membres de la commission communication et numérique (20-130) :

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité approuve la désignation des conseillers municipaux et communautaires suivants au sein de la commission communication et numérique :

Auriolles : Aliette BERNARD
Caplong : Marie-Josée GOHIER / Laurent MORA
Landerrouat : Patrice CLAUZADE
Ligueux : Adeline LACHAPELLE
Massugas : Nadine PAILHET
Pineuilh : Thierry ROSEAU / Michel CHAPPELLIER / Christiane VINCENZI
Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt : Nancy BADET
Riocaud : Sébastien GARREAU
Saint-André-et-Appelles : Aurore VIVET
Saint-Avit-de-Soulège : Cindy CHOUCANE / Anne SCOTTO DI VETTIMO
Sainte-Foy-la-Grande : Catherine DRIOT / Marc SAHRAOUI / Bénédicte BRAIT
Saint-Quentin-de-Caplong : Marcel DENIAU / Thierry MEYZE

XIV Objet : désignation des membres de la commission petite enfance – enfance jeunesse (20-131) :

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité approuve la désignation des conseillers municipaux et communautaires suivants au sein de la commission petite enfance – enfance jeunesse :

Auriolles : Sophie PENE
Caplong : Julie AUDEBEAUD / Audrey OLIVERIO
Landerrouat : Stéphane AMATE / Sophie MEYNAUD
Ligueux : Adeline LACHAPELLE / Aurélie FILET / Nolwenn ROUSSEAU
Pellegrue : Karine AUDOUIN
Pineuilh : Miguel GARCIA
Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt : Yolande LOUIS / Gaëlle MALINOWSKI
Riocaud : Patrick GUERY
Saint-André-et-Appelles : Virginie LIEVENS
Saint-Avit-de-Soulège : Frédéric LAFAGE / Cindy CHOUCANE
Sainte-Foy-la-Grande : Catherine DRIOT / Philippe GOLFIER
Saint-Philippe-du-Seignal : Nicole SIMON

Procès-verbal de la séance du 22/02/2021
033-243301371-20210222-RECUEILACTES-AU
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

XV Objet : désignation des membres de la commission projet de territoire (20-132) :

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité approuve la désignation des conseillers municipaux et communautaires suivants au sein de la commission projet de territoire :

Auriolles : Pascal CAUCHETEUX

Caplong : Michel BLAUDEZ / Magali VERITE / Laurent MORA

La Roquille : David ULMANN

Landerrouat : Philippe LIBERATORE

Ligueux : Isabelle PILLON / Patrick REBEYROLLE / Alain ALBUCHER

Massugas : Yolande LACHAIZE

Pineuilh : Christophe CHALARD / Christiane VINCENZI / Françoise BENOIT DOUCET /

Miguel GARCIA / Sandrine RATIE / Bernard DELAGE / Didier TEYSSANDIER

Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt : Jacques REIX / Nancy BADET

Saint-André-et-Appelles : Annie BRACONNIER-VIRRION

Saint-Avit-de-Soulège : Jean-Paul PAILHET / Patrick HOSPITAL

Saint-Avit-Saint-Nazaire : Laurent FRITSCH

Sainte-Foy-la-Grande : Bénédicte BRAIT

Saint-Philippe-du-Seignal : Nicole CAHUC

Saint-Quentin-de-Caplong : Christiane CHARRUT / Jean-Pierre ROUBINEAU

XVI Objet : désignation des membres de la commission culture (20-133) :

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité approuve la désignation des conseillers municipaux et communautaires suivants au sein de la commission culture :

Auriolles : Stéphanie JOUSSEINS

Caplong : Marie-Josée GOHIER / Laurent MORA

Eynesse : Danièle LACOMBE

La Roquille : Emile PIGNIER

Landerrouat : Patrice CLAUZADE

Ligueux : Isabelle PILLON / Alain ALBUCHER

Pineuilh : Sandrine RATIE / Christophe CHALARD / Catherine PRIOLEAU

Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt : Christian LAJUS / Gaëlle MALINOWSKI

Riocaud : Pascaline PIECHAUD BAUR

Saint-André-et-Appelles : Jean-Philippe KOLIOSKI

Saint-Avit-de-Soulège : Anne SCOTTO DU VETTIMO / Cindy CHOUCANE

Sainte-Foy-la-Grande : Angélique DELAGE / Catherine DRIOT / Isabelle LAPALU /

Michèle LOUART / Brigitte TOULOUSE / Sophie SELIER DE BRUGIERE

Saint-Philippe-du-Seignal : Catherine COLLE

Saint-Quentin-de-Caplong : Patricia TYLER / Muriel DELLIS

XVII Objet : désignation des membres de la commission sport (20-134) :

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité approuve la désignation des conseillers municipaux et communautaires suivants au sein de la commission sport :

Auriolles : Laurent BELANGER

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20210222-RECUEILACTES-AU
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

Caplong : Mathieu NORMAND / Pierre LEBOURHIS
Eynesse : Vincent BRIVEZAC
La Roquille : Isabelle PILLON / Alain ALBUCHER
Margueron : Lydie BOURDIN
Pineuilh : Françoise DEYCARD / Damien VERDIER / Catherine PRIOLEAU / Miguel GARCIA
Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt : Cyril CHAVANT
Saint-André-et-Appelles : Michel RICHARD / Virginie BOHIN
Saint-Avit-de-Soulège : Erwann MARBOUTY / Frédéric LAFAGE
Saint-Avit-Saint-Nazaire : Alain LIAL / Sandrine PAUILLAC
Saint-Quentin-de-Caplong : Patrice ROMERO / Alexandre CASTEL

XVIII Objet : désignation des membres de la commission eau et assainissement (20-135) :

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité approuve la désignation des conseillers municipaux et communautaires suivants au sein de la commission eau et assainissement :

Auriolles : Marie-José GUYOT
Caplong : Mathieu NORMAND
Eynesse : Alain GORIOT
Les Lèves-et-Thoumeyragues : Alain MARBOUTY
Ligueux : Isabelle PILLON / Jean-Jacques REBEYROLLES
Listrac-de-Durèze : Jean-Marie BAEZA
Margueron : Jacques CAMBECEDES
Pineuilh : Jean ROY / Bernard DELAGE / Thierry ROSEAU
Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt : Jacques REIX / Gilbert SAUTREAU / Thierry LUTZ
Riocard : Marie-Hélène DESROZIER
Saint-André-et-Appelles : Mickaël VERRAL
Saint-Avit-de-Soulège : Patrick HOSPITAL / Erwann MARBOUTY
Saint-Avit-Saint-Nazaire : Louis BOISSIERES
Saint-Philippe-du-Seignal : Nicole CAHUC
Saint-Quentin-de-Caplong : Muriel DELLIS / Josette LAMARQUE

XIX : Objet : désignation des membres de la commission service à la population (20-136) :

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité approuve la désignation des conseillers municipaux et communautaires suivants au sein de la commission service à la population :

Auriolles : Sophie PENE
Caplong : Mathieu NORMAND
Pineuilh : Sandrine CHADOURNE / Sandrine RATIE
Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt : Pascale PENISSON / Dominique PRADELLE
Riocard : Sébastien GARREAU
Saint-André-et-Appelles : Aurore VIVET
Saint-Avit-de-Soulège : Anne SCOTTO DI VETTIMO / Cindy CHOUGHANE
Sainte-Foy-la-Grande : Catherine BRUNET / Myriam DORVILLE / Brigitte TOULOUSE /
Philippe GOLFIER

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20210222-RECUEILACTES-AU
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

XX Objet : Formation des élus (20-137) :

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité autorise le Président à signer avec les organismes de formation agréés les conventions présentées préalablement à toute action de formation en lien avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la Communauté de Communes par les élus communautaires et autorise le Président à mandater le paiement de toute facture relative à la participation effective des élus à une journée d'étude, de stage ou une session de formation organisée par un organisme agréé.

XXI Objet : Désignation des délégués au centre de santé du Pays Foyen (20-138) :

Sur proposition unanime du Bureau et après en avoir délibéré, Le Conseil de Communauté, à l'unanimité désigne : Monsieur Pierre ROBERT, Madame Christelle GUIONIE-PAUCHET, Madame Sandrine RATIE, Monsieur Eric FRECHOU et Madame Yolande LACHAIZE en tant que délégués au centre de santé du Pays Foyen. Le conseil de Communauté habilite Monsieur le Président à signer tous les documents concernant ce dossier.

XXII Objet : Désignation d'un délégué élu au Conseil d'Administration de l'Atelier 104 (20-139) :

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité désigne M. Roger BILLOUX afin de représenter la Communauté de Communes du Pays Foyen au Conseil d'Administration de l'Atelier 104 et notifie la présente délibération à l'Atelier 104

XXIII Objet : Election de 5 délégués suppléants au Comité Syndical du PETR du Grand Libournais (20-140) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve l'élection de ces délégués suppléants tel qu'indiqué ci-dessus afin de représenter la Communauté de Communes du Pays Foyen au comité syndical du PETR du Grand Libournais et notifie la présente délibération au PETR du Grand Libournais.

XXIV Objet : Désignation d'un délégué au Conseil d'Administration du Collège Champ d'Eymet de Pellegrue (20-141) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité désigne pour le Conseil d'Administration du Collège Champ d'Eymet de Pellegrue, Madame Sophie MEYNAUD, Déléguée titulaire et notifie la présente délibération Collège Champ d'Eymet de Pellegrue

XXV Objet : Créances admises en valeur et créances éteintes - budget CDC (20-142) :

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20210222-RECUEILACTES-AU
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, l'unanimité approuve l'effacement des créances en non-valeur d'un montant de 25 700,96 € par l'émission d'un mandat au 6541 et autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

XXVI Objet : Créances admises en valeur et créances éteintes - budget SPANC (20-143) :

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité approuve l'effacement des créances en non-valeur sur le budget SPANC d'un montant de 1 007 € par l'émission d'un mandat au 6541 et autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

XXVII Objet : Créances admises en valeur et créances éteintes - budget Assainissement (20-144) :

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité approuve l'effacement des créances en non-valeur sur le budget Assainissement d'un montant de 679.94 € par l'émission d'un mandat au 6541 et autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

XXVIII Objet : Institution du Droit de Prémption Urbain (20-145) Annulé et remplacé :

Après accord unanime du Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité décide d'instituer le Droit de Prémption Urbain sur l'ensemble des zones urbaines (U) et d'urbanisation futures (AU) délimitées au Plan Local d'urbanisme Intercommunal du Pays Foyen et de déléguer tout acte ou décision relatif à l'exercice du Droit de Prémption Urbain indiqué ci-dessus à chaque commune membre couverte par le PLUI du Pays Foyen. Le Conseil Communautaire précise que le Droit de Prémption ainsi institué entrera en vigueur le jour où la présente sera devenue exécutoire, c'est-à-dire aura fait l'objet de l'ensemble des formalités de publicité suivantes : affichage en mairie, insertion dans deux journaux diffusés dans le département. Le Conseil Communautaire notifie la présente délibération aux communes membres. Une copie de cette délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services Fiscaux,
- Monsieur le Président du Conseil Supérieur du Notariat,
- Monsieur le Président de la Chambre Départementale des Notaires,
- Monsieur le Bâtonnier du Barreau constitué près le Tribunal de Grande Instance,
- Monsieur le Greffier auprès du Tribunal de Grande Instance.

Un registre sur lequel seront inscrites toutes les acquisitions réalisées par voie de prémption, ainsi que l'affectation définitive de ces biens, sera ouvert en mairie et mis à la disposition du public conformément à l'article L 213.13 du Code de l'Urbanisme.

XXIX Objet : Budget Supplémentaire Office de Tourisme 2020 (20-146) :

Après discussion, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le Budget Supplémentaire 2020 du Budget Office de Tourisme ainsi présenté (En fonctionnement : 20 000,00€ et en investissement : 120 148,00€).

XXX OBJET : Budget Supplémentaire Cinéma 2020 (20-147) :

Après discussion, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le Budget Supplémentaire 2020 du Budget Cinéma ainsi présenté (En exploitation : 30 000,00€ et en investissement : 120 148,00€).

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20210222-RECUEILACTES-AU
Date de réception : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

1 347 561,00€).

XXXI OBJET : Budget Supplémentaire Assainissement Collectif 2020 (20-148) :

Après discussion, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le Budget Supplémentaire 2020 du Budget Assainissement Collectif ainsi présenté (En exploitation : 490 408,00€ et en investissement : 3 049 081,00€).

XXXII OBJET : Budget Supplémentaire Assainissement Collectif Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt 2020 (20-149) :

Après discussion, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le Budget Supplémentaire 2020 du Budget Assainissement Collectif Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt ainsi présenté (En exploitation : 32 946,00€ et en investissement : 99 560,00€).

XXXIII OBJET : Budget Supplémentaire SPANC 2020 (20-150) :

Après discussion, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le Budget Supplémentaire 2020 du Budget SPANC ainsi présenté (En exploitation : 7 550,00€ et en investissement : 11 600,40€).

XXXIV OBJET : Budget Supplémentaire Eau 2020 (20-151) :

Après discussion, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le Budget Supplémentaire 2020 du Budget Eau ainsi présenté (En exploitation : 770 644,00€ et en investissement : 6 099 488,00€).

XXXV OBJET : Budget Supplémentaire Eau ex SIC 2020 (20-152) :

Après discussion, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le Budget Supplémentaire 2020 du Budget Eau ex SIC ainsi présenté (En exploitation : 95 000,00€ et en investissement : 721 064,00€).

XXXVI OBJET : Budget Supplémentaire GEMAPI 2020 (20-153) :

Après discussion, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le Budget Supplémentaire 2020 du Budget GEMAPI ainsi présenté (En fonctionnement : 30 469,00€ et en investissement : 91 119,00€).

XXXVII OBJET : Budget Supplémentaire ZAE 2020 (20-154) :

Après discussion, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le Budget Supplémentaire 2020 du Budget ZAE ainsi présenté (En fonctionnement : 736 163,37€ et en investissement : 899 478,89€).

XXXVIII OBJET : Décision modificative n°2 Communauté de Communes (20-155) :

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20210222-RECUEILACTES-AU
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

Après avis unanime du Bureau et après en délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité approuve la décision modificative n°2 du budget de la Communauté de Communes présentée ci-dessous :

33324 Code INSEE	CC DU PAYS FOYEN Communauté de Communes	DM n°2 2020
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Décision modificative n° 2

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-70619-01 : Reversement sur redevance d'enlèvement des ordures et des déchets	21 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	21 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6541-01 : Créances admises en non-valeur	0,00 €	21 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 85 : Autres charges de gestion courantes	0,00 €	21 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	21 500,00 €	21 500,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-020-01 : Dépenses Imprévues (Investissement)	21 080,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses Imprévues (Investissement)	21 080,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-54 Mourennes-412-1 : Mourennes clôture	4 650,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-71 Mourennes-412-1 : Stade de Mourennes	0,00 €	7 710,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183-21 Matériel-01 : Matériel et Mobilier	0,00 €	18 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	4 650,00 €	25 710,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	25 710,00 €	25 710,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

XXXIX OBJET : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (S.P.A.N.C) exercice 2019 (20-156) :

Sur avis unanime du Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif, présenté au titre de l'année 2019 et indique que ce rapport sera mis à la disposition du public,

XL Objet : Dotation de soutien à l'Investissement Local - demande de subvention D.S.I.L. au titre de l'abondement exceptionnel - année 2020 - Programme :

Résilience sanitaire - Rénovation réseaux d'eau potable et réhabilitation des systèmes d'assainissement collectif (20-157) :

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide de solliciter l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2020, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 35 %, pour le programme mentionné ci-dessus, adopte le plan de financement prévisionnel des travaux, à savoir :

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20210222-RECUEILACTES-AU
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
	DEPENSES	RECETTES
Volet Résilience Sanitaire		
Rénovation réseaux AEP	3 000 000	
Réhabilitation des systèmes AC	2 100 000	
Emprunt / Autofinancement		3 315 000
DSIL 2020		1 785 000
TOTAUX	5 100 000	5 100 000

Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier et à encaisser la subvention.

XLII Objet : Dotation de soutien à l'Investissement Local - demande de subvention D.S.I.L. au titre de l'abondement exceptionnel - année 2020 - Programme : Transition Energétique (20-158) :

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide de solliciter l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2020, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 35 %, pour le programme mentionné ci-dessus et adopte le plan de financement prévisionnel des travaux, à savoir :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
	DEPENSES	RECETTES
Transition énergétique		
Devis électricité-éclairage / Bâtiments CDC	51 434.17	
Devis électricité-éclairage/ Structures sportives	82 979.53	
Emprunt / Autofinancement		87 368.91
DSIL 2020		47 044.79
TOTAUX	134 413.70	134 413.70

Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier et à encaisser la subvention.

XLIII Objet : Approbation du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPGCE) 2020-2030 sur le territoire du Syndicat Mixte du Dropt aval et élaboration du dossier de déclaration d'intérêt général du bassin versant du Dropt (20-159) :

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide d'approuver le Programme pluriannuel de gestion des cours d'eau 2020-2030 et élaboration du dossier de déclaration d'intérêt général du bassin versant du Dropt tel qu'il est annexé à la présente, La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de l'EPCI et mairies des communes membres pendant un mois.

La présente délibération sera exécutoire l'accomplissement des mesures de publicité.

Accusé de réception en préfecture
 033-243304371-20210222-REGUEIAC-PES-AU
 Date de télétransmission : 22/02/2021
 Date de réception préfecture : 22/02/2021

Pineuilh, le 15 octobre 2020



A l'attention des membres du Conseil de Communauté

Convocation

Cher (e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à une réunion du Conseil Communautaire qui se tiendra le :

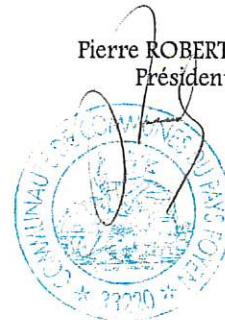
Jeudi 22 octobre 2020 à 18h30
Salle des Fêtes de Listrac-de-Durèze

Ordre du jour :

- Approbation des procès-verbaux des conseils communautaires du 17 septembre et du 1^{er} octobre 2020
- Dissolution des budgets eau et assainissement collectif
- Création des 2 budgets : eau et assainissement collectif
- Ouverture d'un poste contrat PEC 35/35^{èmes} (fin de contrat)
- Ouverture d'un poste adjoint technique 35/35^{èmes}
- Modification du tableau des effectifs
- Questions diverses :
 - Convention de partenariat avec la DGFIP
 - Intervention du cabinet SIMCO : présentation du bilan financier du précédent mandat
 - Intervention de Gironde Haut Méga : point sur l'installation de la fibre optique et les services numériques

Comptant sur votre présence, veuillez recevoir, Cher (e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Pierre ROBERT
Président



paysfoyen.fr

Communauté de Communes du Pays Foyen 2 Avenue Georges Clemenceau - 33220 Pineuilh
Tel : 05 57 46 20 55 - fax : 05 57 46 33 53 mail : contact@paysfoyen.fr

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20210222-RECUEILACTES-AU
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

I Objet : Dissolution des budgets ASSAINISSEMENT, ASSAINISSEMENT Pellegrue, EAU, EAU ex SIC de la CDC du Pays Foyen au 31 décembre 2020 (20-160) :

Après avis favorable du Bureau (1 abstention et 22 voix pour), et après en avoir délibéré le Conseil de Communauté à 4 abstentions et 34 voix pour acte la dissolution des budgets ASSAINISSEMENT COLLECTIF, ASSAINISSEMENT COLLECTIF Pellegrue, EAU, EAU ex SIC au 31 décembre 2020. Le Conseil de Communauté note que le comptable public procédera à la reprise des éléments d'actifs et de passifs de ces budgets dans les nouveaux budgets assainissement et eau créés au 1^{er} janvier 2021 et autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

II Objet : Création de budgets « Gestion Eau » et « Gestion Assainissement » au 1^{er} janvier 2021 (20-161) :

Après avis favorable du Bureau (1 abstention et 22 voix pour), et après en avoir délibéré le Conseil de Communauté à 4 abstentions et 34 voix pour approuve la création de 2 budgets annexes, gérés en M49, pour la gestion de l'eau et la gestion de l'assainissement : Budget « Gestion EAU » en gestion déléguée (affermage) sans autonomie financière et Budget « Gestion ASSAINISSEMENT » en gestion déléguée (affermage) sans autonomie financière. Le Conseil de Communauté notifie la présente délibération à la Trésorerie de Sainte Foy La Grande.

III Objet : Ouverture d'un poste d'agent technique sous la forme d'un contrat aidé (20-162) :

Sur proposition unanime du Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité approuve l'ouverture d'un poste d'agent technique dans le cadre d'un contrat aidé PEC, quotité 35/35èmes, à compter du 1^{er} novembre 2020 pour une durée de neuf mois renouvelable et habilite le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la présente délibération.

IV Objet : Ouverture d'un poste d'adjoint technique à temps complet (20-163) :

Après avis unanime du Bureau, le Conseil de Communauté, à l'unanimité approuve l'ouverture d'un poste d'adjoint technique à temps complet, quotité 35/35ème à compter du 1^{er} novembre 2020, mandate le Président pour effectuer les formalités nécessaires à la présente délibération et inscrit les crédits nécessaires au Budget. Le Conseil de Communauté notifie la présente délibération au Centre de Gestion de la Gironde.

V Objet : Modification du tableau des effectifs - ouverture d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal 2^{ème} classe (20-164) :

Après avis unanime du Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité approuve l'ouverture du poste d'Auxiliaire de Puériculture Principal de 2^{ème} classe, quotité 35/35èmes, à compter du 1^{er} novembre 2020, mandate le Président pour effectuer les formalités nécessaires à la présente délibération et autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20210222-RECUEILACTES-AU
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

après avis du Comité Technique. Le Conseil de Communauté inscrit les crédits nécessaires au Budget et notifie la présente délibération au Centre de Gestion de la Gironde.

VI Objet : Modification du tableau des effectifs - ouverture d'un poste d'ingénieur (20-165) :

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à 35 voix pour et 3 abstentions approuve l'ouverture du poste d'Ingénieur, quotité 35/35èmes, à compter du 1^{er} novembre 2020, mandate le Président pour effectuer les formalités nécessaires à la présente délibération et s'exprimera sur la fermeture du poste vacant après avis du Comité Technique. Le Conseil de Communauté inscrit les crédits nécessaires au Budget et notifie la présente délibération au Centre de Gestion de la Gironde.

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20210222-RECUEILACTES-AU
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

Pineuilh, le 24 novembre 2020



A l'attention des membres du Conseil de Communauté

Convocation

Cher (e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à une réunion du Conseil Communautaire qui se tiendra le :

Jeudi 03 décembre 2020 à 18h30
Salle des sports de Mézières – Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt

Ordre du jour :

- Validation du règlement intérieur de la Communauté de Communes du Pays Foyen
- Signature CUS (Convention d'Utilité Sociale) DOMOFrance
- Election d'un délégué suppléant au Comité de programmation LEADER du Grand Libournais
- Désignation d'un délégué au Collège Elie Faure
- Etalement des charges COVID sur plusieurs exercices
- Décision modificative n°3 CDC
- Choix du délégataire pour la DSP eau potable
- Choix du délégataire pour la DSP assainissement collectif
- Adoption du règlement de service pour l'eau potable
- Adoption du règlement de service pour l'assainissement collectif
- Tarifs de l'eau et de l'assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2021
- Aide aux entreprises – fonds de solidarité : signature d'un avenant
- Ouvertures dominicales des commerces de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt
- Proposition de mise en place d'une plateforme numérique de « Place de Marché » afin de permettre une digitalisation des acteurs économiques du Pays Foyen

Comptant sur votre présence, veuillez recevoir, Cher (e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Pierre ROBERT
Président



paysfoyen.fr

Communauté de Communes du Pays Foyen 2 Avenue Georges Clemenceau - 33220 Pineuilh
Tél : 05 57 46 20 56 - fax : 05 57 46 33 53 mail : contact@paysfoyen.fr

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20210222-RECUEILACTES-AU
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

I Objet : choix du délégataire du service public d'eau potable (20-166):

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à 31 voix pour et 9 abstentions approuve la proposition d'attribuer le contrat de concession du service public d'eau potable à l'entreprise SOGEDO, retient l'offre variante n°1 sur 12 ans et approuve le contrat proposé et ses annexes. Le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à signer le contrat de délégation du service public avec l'entreprise SOGEDO, ainsi que les pièces y afférent.

II Objet : choix du délégataire du service public d'assainissement collectif (20-167) :

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité approuve la proposition d'attribuer le contrat de concession du service public d'assainissement collectif à l'entreprise VEOLIA EAU, retient l'offre variante n°1 sur 12 ans et approuve le contrat proposé et ses annexes. Le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à signer le contrat de délégation de service public avec l'entreprise VEOLIA EAU, ainsi que les pièces y afférent.

III Objet : adoption du règlement intérieur (20-168) :

Après avis unanime du Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité approuve l'adoption du présent règlement intérieur

IV Objet : Objet : délibération relative à la signature de la Convention d'Utilité Sociale dite CUS avec DOMOFRANCE (20-169) :

Après avis unanime du Bureau et après en avoir délibéré le Conseil Communautaire à l'unanimité autorise Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays Foyen à notifier à Domofrance dans les deux mois le souhait de la Communauté de Communes du Pays foyen d'être signataire de la CUS et autorise Monsieur le Président à signer la convention CUS avec Domofrance selon des modalités de signature qui lui seront propres.

V Objet : Election de 1 délégué suppléant au Comité de Programmation LEADER du Grand Libournais (20-170) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve l'élection de M. Pierre ROBERT délégué suppléant au Comité de Programmation LEADER du Grand Libournais et notifie la présente délibération au Pays du Libournais.

VI Objet : Désignation d'un délégué au Conseil d'Administration du Collège Elie Faure de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt (20-171) :

Après avis unanime du Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité désigne pour le Conseil d'Administration du collège Elie Faure de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt, Madame Yolande LOUIS et notifie la présente délibération au collège Elie Faure de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt.

VII Objet : Dépenses à étaler liées à la crise sanitaire du Covid-19 (20-172) :

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20210222-RECUEILACTES-AU
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

Après avis unanime du Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve l'étalement des charges figurant dans l'état détaillé et notifie la présente délibération et l'état récapitulatif correspondant à la Trésorerie de Sainte Foy La Grande.

VIII Objet : Décision modificative n°3 Communauté de Communes (20-173) :

Après avis unanime du Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité approuve la décision modificative n°3 du budget de la Communauté de Communes présentée ci-dessous :

33324 Code INSEE	CC DU PAYS FOYEN Communauté de Communes	DM n°3 2020
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Décision Modificative n°3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-70619-612 : Reversement sur redevance d'enlèvement des ordures et des déchets	24 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	24 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023-020 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	95 400,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	95 400,00 €	0,00 €	0,00 €
R-791-020 : Transferts de charges de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	95 400,00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	95 400,00 €
D-673-612 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	24 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 07 : Charges exceptionnelles	0,00 €	24 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	24 500,00 €	119 900,00 €	0,00 €	95 400,00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021-020 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	95 400,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	95 400,00 €
D-4818-21 Matériel-020 : Matériel et Mobilier	0,00 €	95 400,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	95 400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-31 Mézières-412-2 : Site de Mézières	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-80 Entrées Bour-90 : Entrées de Bourg	26 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183-21 Matériel-020 : Matériel et Mobilier	0,00 €	6 400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-81 Lous Pichou-64 : Lous Pichous	0,00 €	6 600,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	26 000,00 €	26 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	26 000,00 €	120 400,00 €	0,00 €	95 400,00 €
Total Général		190 800,00 €		190 800,00 €

IX Objet : adoption du règlement de service pour l'eau potable (20-174) :

Après avis unanime du Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité approuve l'adoption du présent règlement de service.

X Objet : adoption du règlement de service pour l'assainissement collectif (20-175) :

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité approuve l'adoption du présent règlement de service

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20210222-RECUEILACTES-AU
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

XI Objet : tarifs de l'eau et l'assainissement (20-176) :

Monsieur le Vice-Président propose les tarifs HT de l'eau potable pour l'année 2021 de la façon suivante :

Territoire de Sainte Foy la Grande :

- Part fixe : 56,26 € HT par an
- Part proportionnelle :
 - o 1,4216 €/m³ de 0 à 120 m³
 - o 1,6106 €/m³ de 121 à 3 000 m³
 - o 1,7006 €/m³ au-delà de 3 000 m³

Territoire de Pellegrue :

- Part fixe : 53,00 € HT par an
- Part proportionnelle :
 - o 1,3350 €/m³ de 0 à 120 m³
 - o 1,5150 €/m³ de 121 à 3 000 m³
 - o 1,5950 €/m³ au-delà de 3 000 m³

Ce qui représente pour une facture type de 120 m³ environ :

- 279,06 € HT sur le territoire de Sainte Foy la Grande (ex SIAEPA)
- 265,40 € HT sur le territoire de Pellegrue

Soit une baisse de 5,97% sur le territoire de Sainte Foy la Grande et une augmentation de 5,32% sur le territoire de Pellegrue par rapport à une facture globale de base de 120m³ de 2020.

Monsieur le vice-Président propose également la mise en place d'une part fixe par logement en collectif et un abonnement selon le calibre du compteur de la façon suivante :

Diamètres compteurs (mm)	Tarif abonnement (€HT/an)
15	53 / 56,26
20 / 25	94
30	188
40 / 50	305
60	435
80	610
100	915
150	1 395

Monsieur le Vice-Président propose les tarifs HT de l'assainissement collectif pour l'année 2021 de la façon suivante :

Territoire de Sainte Foy la Grande :

- Part fixe : 90,49 € HT par an
- Part proportionnelle :
 - o 3,2007 €/m³ de 0 à 120 m³
 - o 3,5865 €/m³ de 121 à 3 000 m³
 - o 3,7477 €/m³ au-delà de 3 000 m³

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20210222-RECUEILACTES-AU
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

Territoire de Pellegrue :

- Part fixe : 82,85 € HT par an
- Part proportionnelle :
 - o 3,4728 €/m³

Territoire de Port Sainte Foy et Ponchapt :

- Part fixe : 25,67 € HT par an
- Part proportionnelle : 0,8991 €/m³

Ce qui représente pour une facture type de 120 m³ environ :

- 504,57 € HT sur le territoire de Sainte Foy la Grande (ex SIAEPA)
- 529,58 € HT sur le territoire de Pellegrue
- 326,68 € HT sur le territoire de Port Sainte Foy et Ponchapt

Soit une baisse de 0,99% sur le territoire de Sainte Foy la Grande, une baisse de 2% sur le territoire de Pellegrue et une augmentation de 5,03% sur le territoire de Port Sainte Foy et Ponchapt par rapport à une facture globale de base de 120 m³ de 2020.

Après avis unanime du Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité approuve les nouveaux tarifs proposés pour le service d'eau potable avec la mise en place d'une part fixe par logement en collectif et un abonnement proportionnel au calibre du compteur et approuve les nouveaux tarifs proposés pour le service d'assainissement collectif. Le Conseil de Communauté habilite Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires au bon déroulement de ce dossier

XII Objet : signature AVENANT n°1 à la CONVENTION DE DOTATION DU FONDS DE SOLIDARITE ET DE PROXIMITE POUR LES COMMERÇANTS, ARTISANS ET ASSOCIATIONS DE NOUVELLE-AQUITAINE (20-177) :

Après avis unanime du Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité autorise le Président de la Communauté de Communes du Pays Foyen à signer un avenant émis par INITIATIVE NOUVELLE AQUITAINE , association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et habilite le Président à engager toutes les démarches liées à cette affaire.

XIII Objet : ouverture dominicale des commerces sur la commune de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt (20-178) :

Monsieur le Président indique qu'il a reçu un courrier de la Mairie de Port Sainte Foy et Ponchapt daté du 3 novembre 2020 sollicitant un avis relatif au repos dominical des salariés des établissements de commerce de détail pour l'année 2021, aux dates ci-après énumérées : dimanche 3 octobre 2021, dimanche 10 octobre 2021, dimanche 17 octobre 2021, dimanche 24 octobre 2021, dimanche 31 octobre 2021, dimanche 7 novembre 2021, dimanche 14 novembre 2021, dimanche 21 novembre 2021, dimanche 28 novembre 2021, dimanche 5 décembre 2021, dimanche 12 décembre 2021 et dimanche 19 décembre 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve les dérogations 2021 au repos dominical des salariés des établissements de commerce de détail situés sur la commune de Port Sainte Foy et Ponchapt et notifie la présente délibération à la commune de Port Sainte Foy et Ponchapt.

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20210222-RECUEILACTES-AU
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

XIV Objet : Objet : ouverture dominicale des commerces sur la commune de Pineuilh (20-179 Annule et remplace) :

Monsieur le Président indique qu'il a reçu un mail de la Mairie de Pineuilh daté du 1er décembre 2020 sollicitant un avis relatif au repos dominical des salariés des établissements de commerce de détail pour l'année 2021, aux dates ci-après énumérées dimanche 10 janvier 2021, dimanche 27 juin 2021, dimanche 4 juillet 2021, dimanche 11 juillet 2021, dimanche 8 août 2021, dimanche 29 août 2021, dimanche 5 septembre 2021, dimanche 31 octobre 2021, dimanche 5 décembre 2021, dimanche 12 décembre 2021, dimanche 19 décembre 2021 et dimanche 26 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve les dérogations 2021 au repos dominical des salariés des établissements de commerce de détail situés sur la commune de Pineuilh et notifie la présente délibération à la commune de Pineuilh.

XV Objet : Objet : Aides au secteur économique par plateforme E-COMMERCE TERRITORIALE - Demande de subvention - DSIL 2021 (20-180) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité autorise Monsieur le Président à engager la dépense pour un an, à hauteur de Investissement : 39 000 € HT pour l'acquisition d'une place de marché Internet Achetez A et Fonctionnement : 19 612, 80 € TTC. Le Conseil Communautaire sollicite le concours de L'Etat au titre de la DSIL 2021, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 35 % ; La Région Nouvelle Aquitaine ; La Banque des Territoires et des financeurs susceptibles d'accompagner la mise en place de ce projet. Le Conseil Communautaire adopte le plan de financement prévisionnel, joint en annexe, indique que les crédits sont inscrits au budget communautaire et habilite Monsieur le Président à engager toutes les démarches liées à ce projet.

Pineuilh, le 7 octobre 2020

A l'attention des membres du Bureau

Convocation

Cher (e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à une réunion de Bureau qui se tiendra le :

Mardi 13 octobre 2020 à 18h30
Salle des fêtes Saint-André-et-Appelles

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du Bureau du 8 septembre 2020
- Règlement de fonctionnement de l'EAJE (Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant) TOM POUCE (collectif et familial) et de l'EAJE Les P'tits Loups et l'EAJE Lous Pichouins
- Dissolution des budgets eau et assainissement collectif
- Création des 2 budgets : eau et assainissement collectif
- Ouverture d'un poste contrat PEC 35/35^{èmes} (fin de contrat)
- Ouverture d'un poste adjoint technique 35/35^{èmes}
- Questions diverses :
Convention de partenariat avec la DGFIP

Comptant sur votre présence, veuillez recevoir, Cher (e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Pierre ROBERT
Président



paysfoyen.fr

Communauté de Communes du Pays Foyen 2 Avenue Georges Clemenceau - 33220 Pineuilh
Tél : 05 57 46 20 55 - Fax : 05 57 46 34 53 - mail : contact@paysfoyen.fr

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20210222-RECUEILACTES-AU
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

I Objet : Règlements de fonctionnement de l'EAJE Tom Pouce (collectif et familial), de l'EAJE Les P'tits Loups et l'EAJE Lous Pitchouns (B-20-11) :

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité approuve les nouveaux règlements de fonctionnement et habilite Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20210222-RECUEILACTES-AU
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

Pineuilh, le 10 novembre 2020

A l'attention des membres du Bureau

Convocation

Cher (e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à une réunion de Bureau qui se tiendra le :

Mardi 17 novembre 2020 à 18h30
Salle de Saint-Philippe-du-Seignal

Ordre du jour :

Décision du Bureau :

- Projet de fonctionnement du RAM (Relais d'Assistants Maternels)

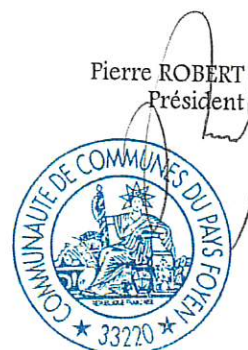
Décision du Conseil Communautaire :

- Validation du règlement intérieur de la Communauté de Communes du Pays Foyen
- Signature CUS (Convention d'Utilité Sociale) DOMOFrance
- Election d'un délégué suppléant au Comité de programmation LEADER du Grand Libournais
- Désignation d'un délégué au Collège Elie Faure
- Etalement des charges COVID sur plusieurs exercices
- Décision modificative n°3 CDC
- Choix du délégataire pour la DSP eau potable
- Choix du délégataire pour la DSP assainissement collectif
- Adoption du règlement de service pour l'eau potable
- Adoption du règlement de service pour l'assainissement collectif
- Tarifs de l'eau et de l'assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2021
- Aide aux entreprises – fonds de solidarité : signature d'un avenant
- Indemnités liées à la mise en œuvre du télétravail dans le contexte de la crise sanitaire

Comptant sur votre présence, veuillez recevoir, Cher (e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

paysfoyen.fr

Communauté de Communes du Pays Foyen 2 Avenue Georges Clemenceau - 33220 Pineuilh
Tél : 05 57 46 20 58 - fax : 05 57 46 39 53 - mail : contact@paysfoyen.fr



Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20210222-RECUEILACTES-AU
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

Objet : Projet de fonctionnement du RAM (Relais d'Assistants Maternels)

(B-20-12) :

Après en avoir délibéré, le Bureau à l'unanimité approuve le projet de fonctionnement du RAM de la CDC du Pays Foyen, notifie la présente à la Caisse d'Allocations Familiales et à la Mutualité Sociale Agricole et habilite Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires à la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20210222-RECUEILACTES-AU
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

ARRETES DU PRESIDENT

Le Président de la Communauté de Communes du Pays Foyen, arrête en date du 28 octobre 2020 :

Article 1^{er} :

Renonce au transfert, à son profit, des pouvoirs de police spéciale de l'ensemble des maires des communes membres de la Communauté de Communes en matière d'assainissement collectif et non collectif, de création, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et d'habitat.

Article 2 :

Une ampliation du présent arrêté sera notifiée aux maires de l'ensemble des communes du Pays Foyen.

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20210222-RECUEILACTES-AU
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20210222-RECUEILACTES-AU
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021